

# PRIX DIDIER GENGOUL - CHAMPIONNAT DES ANTILLES

6ème(P/ 3407), Classe 3 — 08/05/2022 15h25, LA MARTINIQUE

**PLAT, 1.600 meters**, Corde à GAUCHE, Terrain BON LEGER (2,8 )

10.000 (5.000, 2.000, 1.500, 1.000, 500)

**ARRIVEE OFFICIELLE:** 10 Engagés. 2 Forfaits. 8 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 1.34.34 (Redk : 0.58.96)

## COURSE A CONDITIONS

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**, nés et élevés en Caraïbes. **Poids : 3 ans, 55 k. ; 4 ans et au-dessus, 61 k.**

**Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

## Décisions des commissaires

Les Commissaires ont autorisé le hongre SANG DE COEUR à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. Les Commissaires ont autorisé le hongre SANG DE COEUR à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey Mighty JOSEPH-MATHIEU (DANASSANG) arrivée 7ème, en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour, en cessant de la solliciter prématurément jusqu'au passage du poteau d'arrivée, avoir empêché, d'apprécier les capacités réelles de la pouliche DANASSANG alors qu'elle n'était plus en mesure d'obtenir une allocation. La jument PRINCES REBECCA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

## Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids Gain	Prim. prop.	Prim. elev.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie	Éleveurs
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	----------------	--------	------------	-------------	-------------	--------	---------------	--------	----------

1	<b>KAKAUDOU</b> <b>RISK F.P.S. 3</b> <b>A.</b>	08	Par: BANYAN TREE et LA CASILINA (EVEN TOP)	(Corde:04)		MR HUGUES JEAN LOUIS	H. JEAN LOUIS	972	ANTHONY BERNARD	53,5 kg	5.000 3.797 1.143	NNL	H. JEAN LOUIS
2	<b>BEL TI BOUG</b> <b>H.P.S. 3 A.</b>	06	Par: ECLAIR DU FADA et CHATAWA (GENTLEWAVE)	CTT (Corde:01)		SUC. SERAPHIN BOURGEOIS	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME LUANA DUPELIN LALUNG	53,5 kg (55 kg)	2.000 1.519 457	ONL	SUC. S. BOURGEOIS, M. DUPELIN
3	<b>PRINCES</b> <b>REBECCA</b> <b>F.P.S. 5 A.</b>	04	Par: ECLAIR DU FADA et REINE REBECCA (AUENADLER)	2.L (Corde:03)		SUC. SERAPHIN BOURGEOIS	M. DUPELIN	972	JEREMY MOISAN	59,5 kg	1.500 783 296	NNL	O. NEMORIN
4	<b>HYNNDAH</b> <b>H.P.S. 5 A.</b>	02	Par: ASANGA et DAHLIA DEUX (CONQUISTACKY)	T (Corde:02)		MR DANIEL SINGARIN	D. SINGARIN	971	CEDRIC REYNAUD	61 kg	1.000 522 197	ANL	R. SAINTE ROSE,MME D. SAINTE-ROSE, D. SAINTE- ROSE,MME H. SAINTE-ROSE
5	<b>SANG DE</b> <b>COEUR H.P.S.</b> <b>4 A.</b>	01	Par: ASANGA et COEUR DE PERLE (TOUCH OF THE BLUES)	2.L (Corde:06)		MR JACQUES- OLIVIER IVALDI	JO. IVALDI	972	YOANN BABOT	61 kg	500 261 98	ANL	R. SAINTE ROSE, FM. LABONNE
6	<b>MISTRAL</b> <b>LOVE M.P.S. 3</b> <b>A.</b>	07	Par: ASANGA et NANOOK (INDIAN ROCKET)	5/4 (Corde:05)		MR MAURICE ALEXIS LETCHIMY	MA. LETCHIMY	972	FRANCK TORRALBA	55 kg		ANN	MA. LETCHIMY
7	<b>DANASSANG</b> <b>F.P.S. 4 A.</b>	05	Par: ASANGA et DAHLIA DEUX (CONQUISTACKY)	18L (Corde:07)		MR RAYMOND SAINTE ROSE	R. SAINTE ROSE	972	MIGHTY JOSEPH- MATHIEU	59,5 kg		ONN	R. SAINTE ROSE

8

**TI SIROP**  
**H.PS. 4 A.**

Par: SIROP RISK et  
03 AN MIRAK RISK  
(RISK CRISE)

13L  
(Corde:08)



MR WILLY M.  
VAITILINGOM DUPELIN

972

JEAN-  
BAPTISTE 61 kg  
VIGIE

NNL

G. RUBAL